

45^{ème} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE NASSOGNE – MARTEL

RETOUR A MARTEL - 2012

Chers Nassognards,

Le comité de Jumelage Nassogne-Martel ASBL est heureux de vous informer que le retour à Martel pour le 45^{ème} anniversaire du jumelage se déroulera le week-end des **6, 7, 8 & 9 avril 2012** (w-e de Pâques). L'accueil à Martel est prévu le vendredi 6 avril à 16 h 30 et le retour, le lundi 9 avril à 16 h.

Le souhait des deux comités de jumelage est de continuer l'échange entre nos deux cités tel qu'il fut fondé et maintenu depuis 45 ans par la complicité de Messieurs Edmond Leroy et René Bouquié. Nous vous rappelons que le but d'un jumelage est de créer des liens d'entente et d'amitié et que, pour perpétuer cela, il est souhaitable que chaque participant s'inscrive dans une famille.

Pour participer à ce jumelage et pour faciliter l'organisation de nos amis martelais, il est essentiel (voire obligatoire) de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous pour le **26 février 2012 au plus tard**.

Un car grand confort de 49 places (agence Généraltour) effectuera le déplacement vers Martel.

Le prix du car est fixé à 70 € par personne. Cette somme devra être versée sur le compte CENTEA :

**IBAN : BE78 8538 4740 7186 BIC : SPAABE22 avec mention « Car - Jumelage Martel »
pour le 26 février 2012 au plus tard.**

Le départ est prévu le **vendredi 6 avril 2012 à 3 h 30 du matin précises** : Place communale. Arrivée vers 16 h entre Cressansac et Martel.

Pendant le trajet, des arrêts seront prévus pour le déjeuner et le dîner (**à charge des participants**).

Des informations plus complètes seront communiquées ultérieurement à chaque participant inscrit.

Les bulletins d'inscription doivent être rentrés chez :

LIMET Martial, Haute Voie de Marche n° 28 – 6950 Nassogne

Pour toutes informations : 084/221026 ou 0479/306216



Bulletin de participation

N° de téléphone fixe :

Nom de famille : et/ou de GSM :

Adresse complète :

1 : Nous désirons participer au jumelage en étant accueillis par une famille martelaise.

2 : Nous participons au jumelage en étant reçus chez Monsieur & Madame

3 : Nous participons au jumelage par nos propres moyens d'hébergement.

4 : Nous effectuerons le déplacement en car au nombre de personne(s) et nous nous engageons à régler le paiement de 70 € par personne pour le **26 février 2012 au plus tard sur le compte CENTEA :**

IBAN : BE78 8538 4740 7186 BIC : SPAABE22 avec mention « Car - Jumelage Martel »

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du paiement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement (sauf cas de force majeure justifiée).

5 : Nous effectuerons le déplacement par nos propres moyens.

COMPOSITION DE VOTRE FAMILLE (parents & enfants habitant sous le même toit)				
NOM	Prénom	Profession	Hobbies	Date de naissance
Mme				
Mr				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Enfant				
Enfant				

Le comité de jumelage ASBL Nassogne-Martel décline toute responsabilité en cas d'accident durant le séjour à Martel, c'est-à-dire du 6 avril 2012 au 9 avril 2012 inclus.

Signature(s)